



Ville de Durbuy

# Conseil communal

Durbuy, le 13 mars 2023.

Extrait du CDLD

Art. L1122-13 - Par. 1<sup>er</sup>. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage a la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

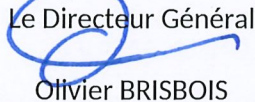
Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

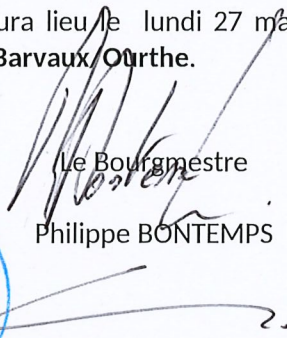
## Avis à la population

Monsieur, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le **lundi 27 mars 2023 à 20h00 à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.**

  
Le Directeur Général  
Olivier BRISBOIS

Par le Collège,

  
Le Bourgmestre  
Philippe BONTEMPS



## SÉANCE PUBLIQUE

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023
3. Plan de Cohésion sociale - rapport d'activités et financier 2022 - Approbation
4. Rapport d'activités ADL 2023
5. Profil en vue du recrutement d'un.e employé.e bibliothèque (H/F/X) - contrat à durée indéterminée à temps partiel et constitution d'une réserve de recrutement
6. PPT2020. Réfection des toitures de l'école de Tohogne. . Approbation des conditions et du mode de passation.
7. IMIO - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.
8. Adhésion - Centrale d'achat - Accord-cadre relatif à l'acquisition de fournitures de bureau et de matériel scolaire pour les besoins de la Province de Luxembourg et des pouvoirs adjudicateurs intéressés de la Province de Luxembourg
9. Adhésion à la centrale d'achat de la Province du Luxembourg relative à la fourniture de carburants au moyen de cartes magnétiques.
10. INONDATIONS. Pont de Pahis à Aisne. Approbation des conditions et du mode de passation.
11. Marché de conception et réalisation d'un skatepark à Barvaux. Approbation des conditions et du mode de passation
12. P.C.D.R. Rapport annuel. Approbation.
13. Campagne de destruction du frelon asiatique. Dispositions.
14. Renouvellement de la campagne de stérilisation des chats errants - Appel à candidatures.
15. Règlement complémentaire de circulation routière. Stationnement interdit rue du Gibet à Rome.
16. Service Patrimoine. Demande d'Ores pour la conclusion d'un bail emphytéotique portant sur le terrain de la cabine électrique au Roi Baudoin

17. Régie foncière. Mise à disposition d'une parcelle agricole à Bende, lieu dit Thiere TOLHE à Mme ELEONORE ROCOUR
18. Régie foncière. Vente d'une bande de terrain devant la parcelle de MARECHAL Arnaud à Tohogne. Approbation du projet d'acte
19. Régie foncière : attribution de la vente du terrain derrière le garage Noirhomme
20. Service Patrimoine. Vente d'un terrain à H. HABOTTE à Izier. Approbation du projet d'acte.
21. Régie foncière. Vente de 4 parcelles aux Macralles. Approbation du projet d'acte
22. Régie foncière. Convention de location de parcelle agricole avec les conjoints LONEUX PAQUET
23. Régie foncière. Echange de terrains avec I. THEATE à Barvaux. Approbation du projet d'acte
24. Régie Foncière. Terrains agricoles. Plantation de haies, de taillis linéaires, de bouquets d'arbres. Principes.
25. Motion prise relative à l'abreuvement des bovins dans les cours d'eau de 2ème et 3ème catégorie ainsi que dans les cours d'eau non navigables et non classés

## **HUIS CLOS**

Service Enseignement

26. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification